



PF, votre implication concrète sur le terrain

Colloque « Personnes Formées » - Namur - 29/04/2018



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire



MISSIONS DES PF

➔ **1. EN SAISON DE CHASSE**

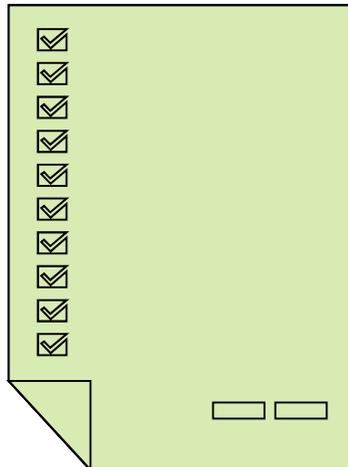
➔ **2. EN RELATION AVEC L'ACTUALITE SANITAIRE**



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire



1. MISSIONS DES PF EN SAISON DE CHASSE



A - Premier examen du gibier sur le terrain

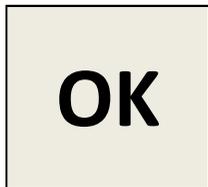
- paramètres d'environnement
- comportement du gibier avant le tir
- examen après la mise à mort ←

B - Déclaration

C - Prélèvements « trichines » sur sangliers

Les dias qui suivent sont extraites du cours destiné aux PF « Formation des chasseurs en matière de santé publique et d'hygiène. Pour le point A, seul l'examen après la mise à mort sera abordé.

- Réaliser un premier examen (une observation approfondie) du gibier après la mise à mort pour rechercher des anomalies
- Prendre une décision, compléter et signer la déclaration



Signer la déclaration en cadre 4 (si aucune anomalie détectée)



Signer la déclaration en cadre 5 (si anomalie détectée)

COMMENTAIRE IMPORTANT

Signer la Déclaration « en cadre 5 » signifie que la PF a détecté une anomalie (paramètres d'environnement et/ou comportement du gibier avant la mort et/ou examen *post mortem*). Cela ne signifie pas que la carcasse est condamnée mais qu'une expertise approfondie (réalisée par le vétérinaire de l'atelier de traitement) est souhaitée par la PF

1. Animal entier



2. Organes et cavités

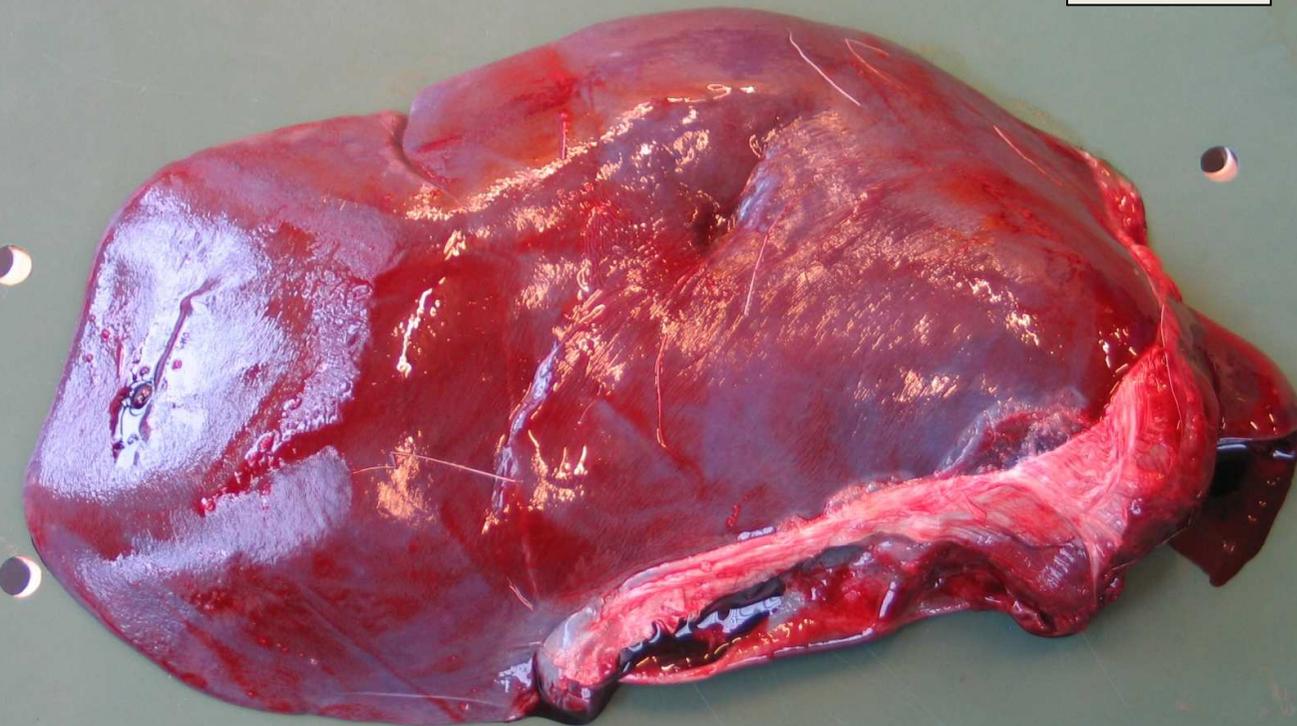
Eviscération doit être réalisée le plus rapidement possible après la mort



Risques pour la PF lors de la manipulation du gibier
Indispensable de mettre des gants à usage unique (cfr risques zoonotiques)

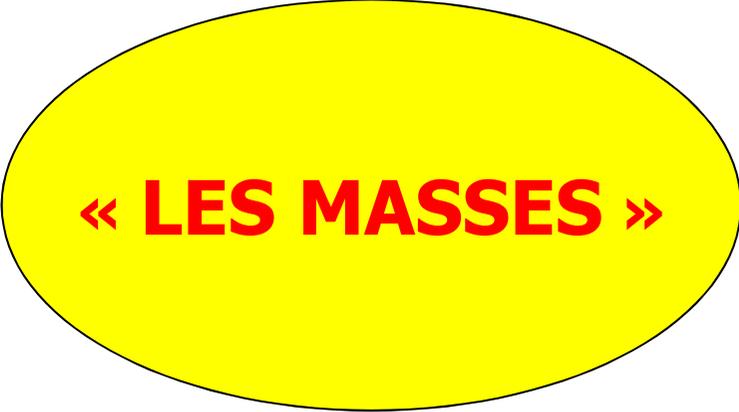
FOIE

OK



Foie de cervidé - organe ne présentant aucune anomalie macroscopique

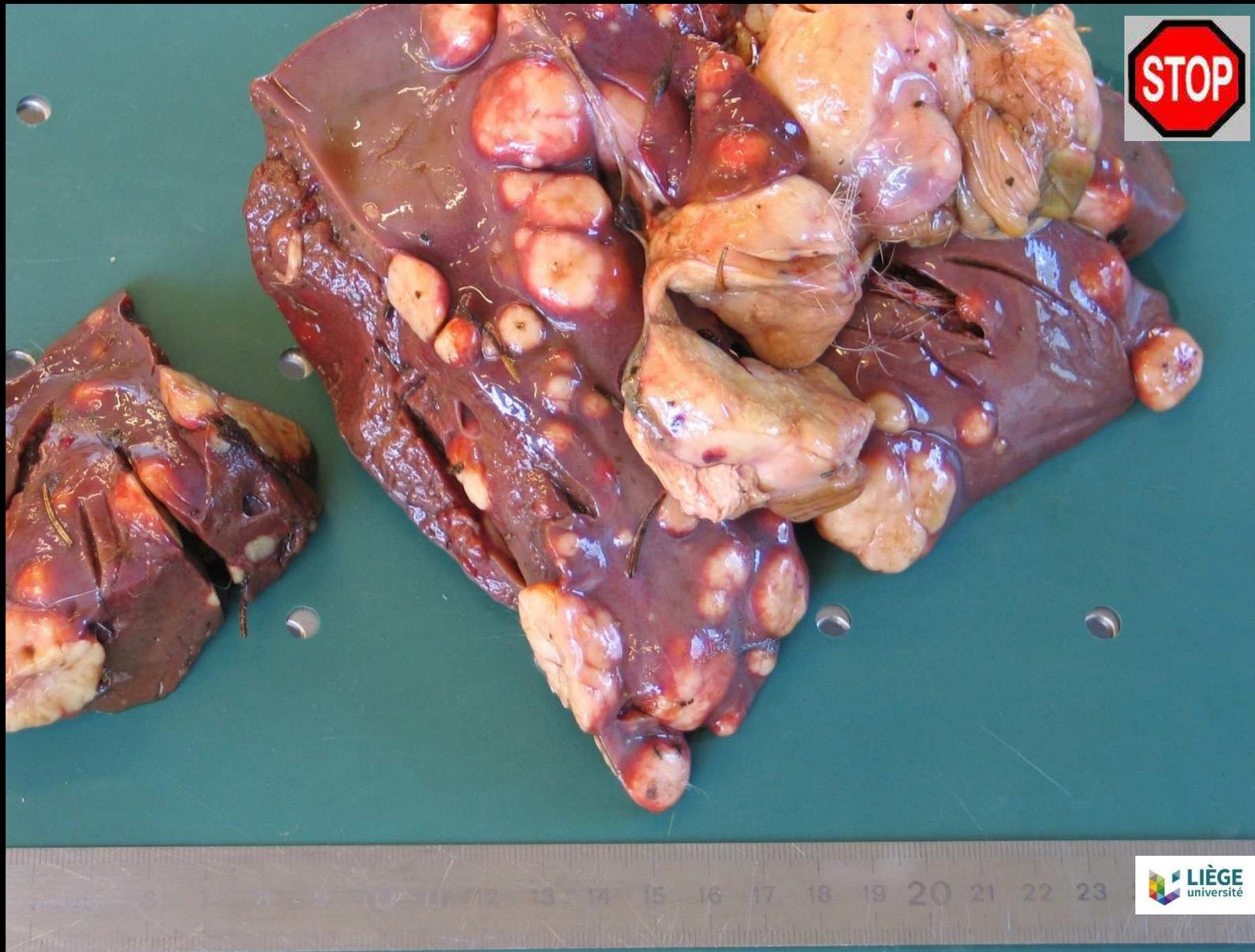
BIEN REPERER LES MODIFICATIONS DE FORME DU FOIE



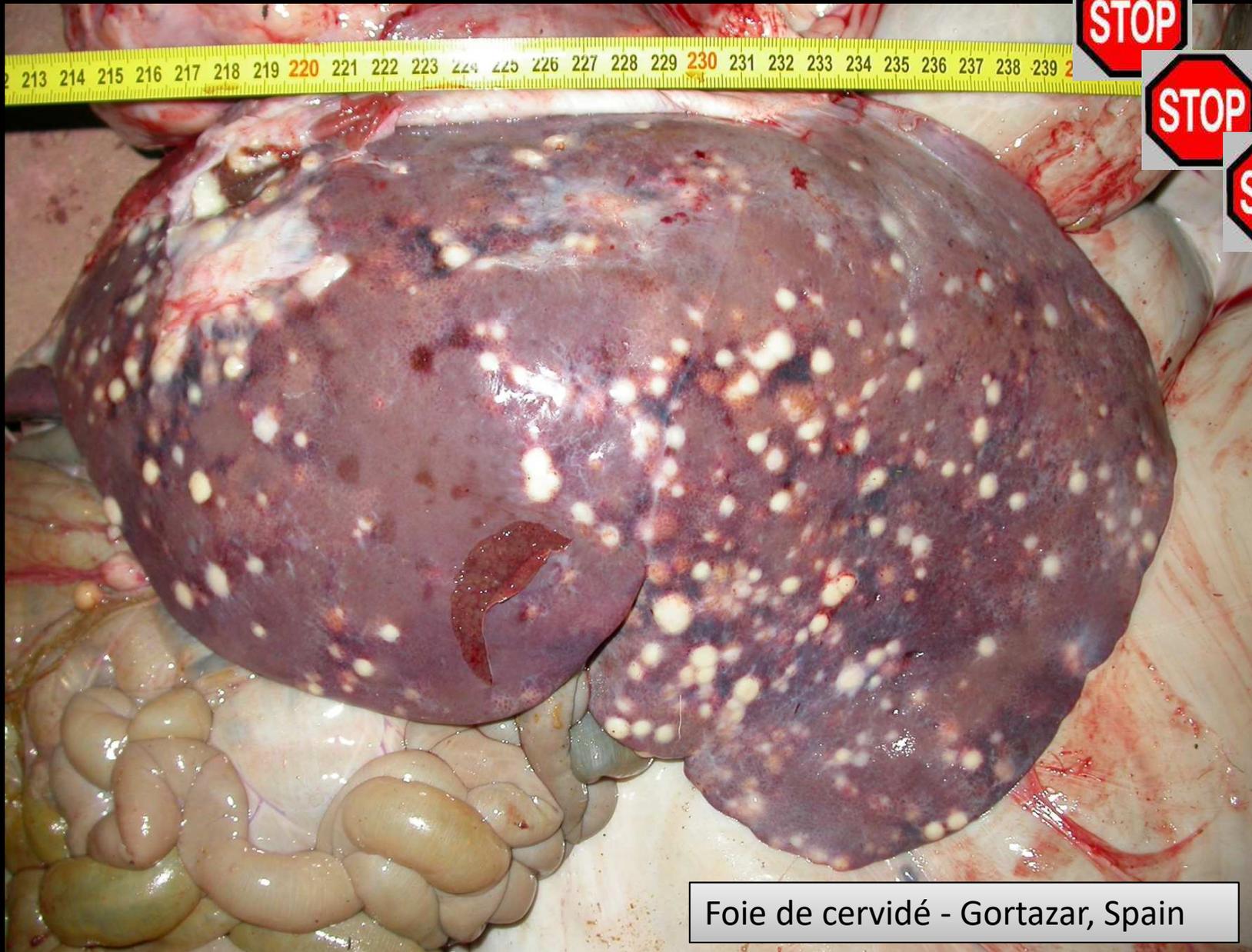
« LES MASSES »

**VISUELLEMENT, IL EST PARFOIS IMPOSSIBLE
DE DETERMINER
LA NATURE D'UNE MASSE OU D'UN NODULE**

(HEMATOME, ABCES, KYSTE, GRANULOME, TUMEUR)



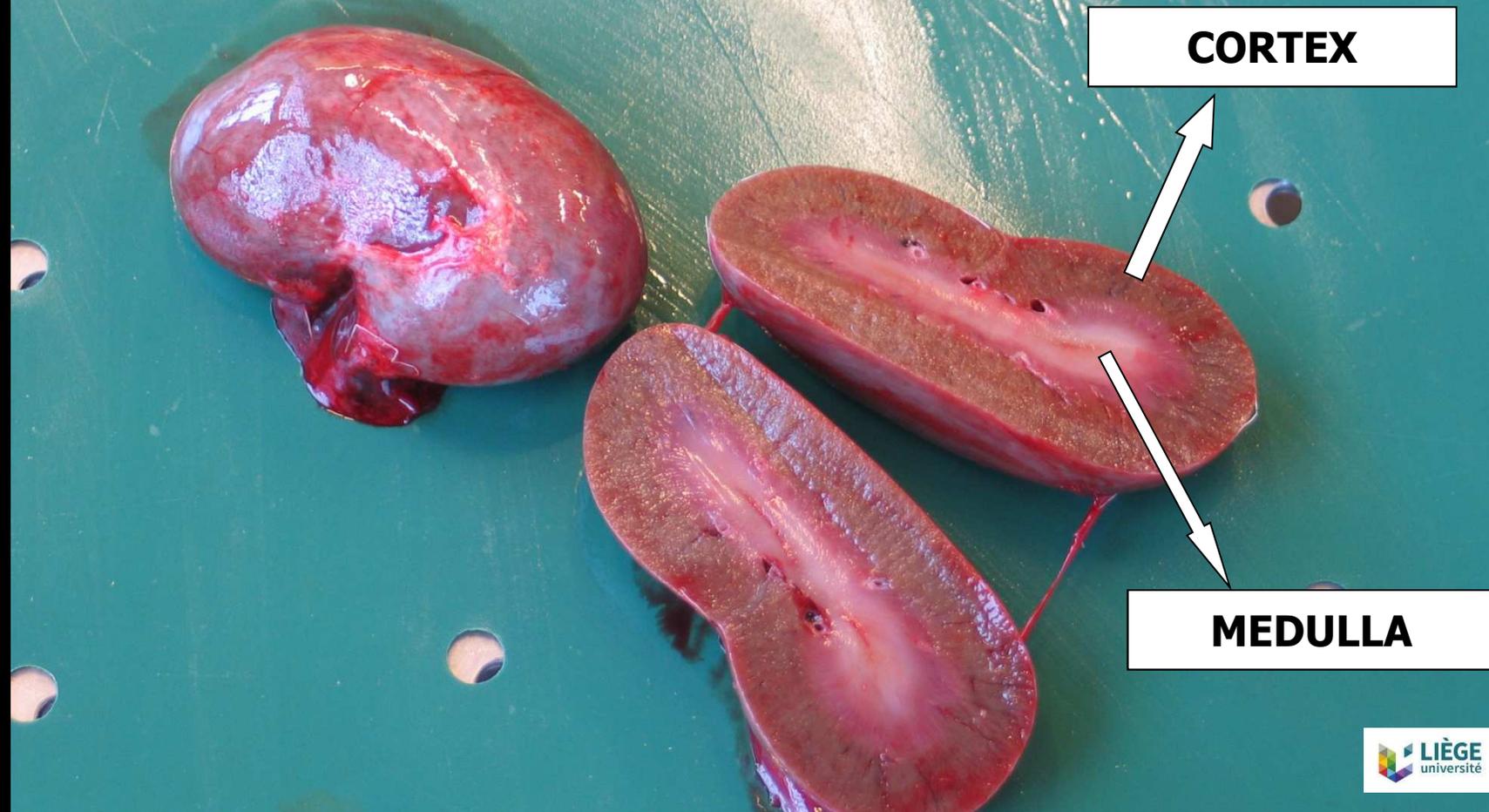
CHEVRETTE : Lymphosarcome



Foie de cervidé - Gortazar, Spain

TUBERCULOSE

REINS



Rappel :

Un morceau de foie et un rein doivent être transmis avec la carcasse à l'atelier de traitement de gibier

→ soit adhérents à la carcasse

→ soit placés dans un sac attaché à la carcasse et identifié (n° de bracelet)

Observer les abats blancs (estomac(s) et intestins)
en dehors de la carcasse et ne pas les sectionner





Ganglions mésentériques hypertrophiés sur une biche tuée à la chasse et atteinte de tuberculose en 2006 en forêt de Brotonne. Zanella, et al., 2008



A03/302
Int. quile + ggl. mès.



**NE JAMAIS INCISER DES GANGLIONS SUSPECTS
MAIS LES ENVOYER POUR ANALYSE**



Poumon de cervidé - Gortazar, Spain

TUBERCULOSE

STOP



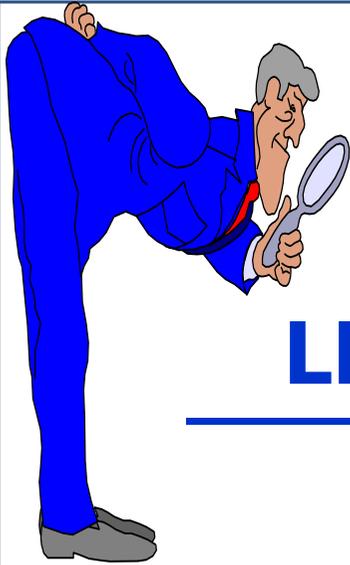
LIÈGE université

OK



LIÈGE université

A06/1180 – BROCARD – PNEUMONIE HEMORRAGIQUE



LESIONS « A NE PAS LOUPER »

cervidés et sangliers :
des « masses » ou « nodules »
dans/sur les organes/ganglions/carcasse
suspicion : tuberculose bovine

sangliers :
tableau hémorragique (voir point suivant)
suspicion : peste porcine africaine / classique

DEPUIS 2013 : VIGILANCE ACCRUE DES PF LORS DE L'EVISCERATION DES CERVIDES ET SANGLIERS

Si vous observez des « masses » ou des « nodules » dans:

- organes : poumons, intestins, foie, ..
- ganglions : niveau tête, thorax ou cavité abdominale

Il faut :

- soit **signer en cadre 5** et envoyer carcasse + organes suspects à l'atelier de traitement de gibier
- soit **transmettre au Réseau de surveillance** de la faune sauvage

**RISQUE NON NUL
QU'IL S'AGISSE DE TUBERCULOSE BOVINE**

Voir Circulaire AFSCA relative à la tuberculose chez le gibier sauvage (PCCB/S3/KVT/1219397)

Règles relatives au bio-confinement et à la bio-contamination

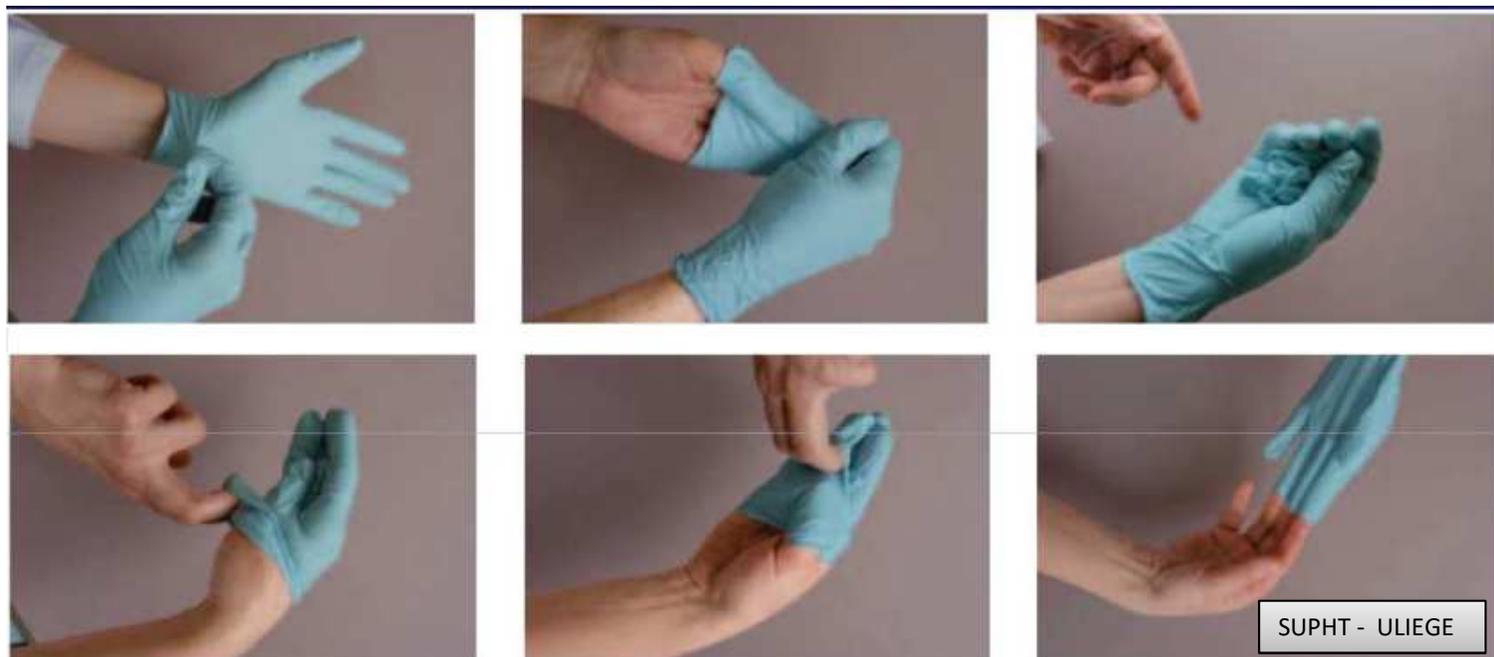
Ces règles sont détaillées lors de la formation des PF

Objectifs :

- Limiter la dissémination d'agents pathogènes présents sur les carcasses (bio-confinement)
- Prévenir le risque de bio-contamination des personnes qui manipulent le gibier et prévenir toute bio-contamination de l'environnement

Comment :

- Aire d'éviscération : zone lavable et désinfectable, interdite aux chiens, idéalement clôturée
- Porter des gants à usage unique, les enlever selon le schéma présenté ci-dessous
- Porter des chaussures réservées aux activités de venaison, les nettoyer puis les désinfecter
- Porter des vêtements réservés aux activités de venaison (lavables à 60°C)
- Utiliser du matériel (couteaux, scies, écarteurs) réservé aux activités de venaison
- Nettoyer ce matériel à l'eau savonneuse puis désinfecter entre chaque carcasse
- Les règles de biosécurité relatives aux déchets et aux véhicules seront abordées oralement

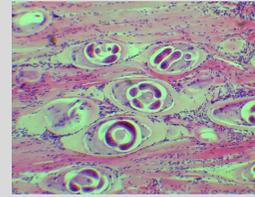


Trichinella spp

Belgique : région « à risque négligeable »

Analyses obligatoires sur sangliers

(Réglementation CE 2004/853)



11 personnes hospitalisées après avoir consommé de la viande de sanglier

BELGA Publié le vendredi 05 décembre 2014 à 13h33 - Mis à jour le vendredi 05 décembre 2014 à 13h34



Décembre 2014 - provinces du Limbourg et d'Anvers

Enquête AFSCA : 2 restaurants différents ← grossiste ← viande de sanglier ← Espagne

Trichinella spp

Analyses obligatoires sur sangliers

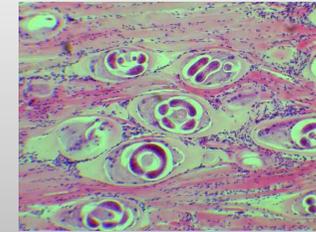
(Réglementation CE 2004/853)

Analyse obligatoire

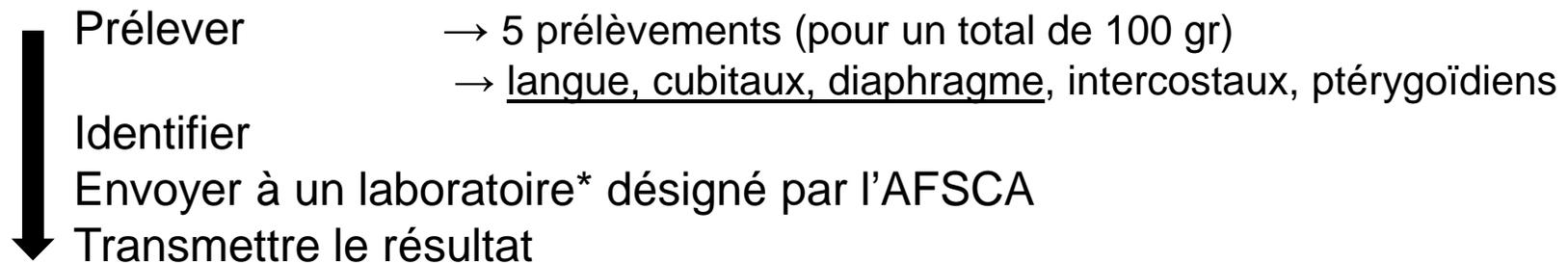
→ consommateur final

Analyse fortement recommandée

→ consommation personnelle



Missions de la PF : cfr Formation Hygiène - Dr. H. Pestieau



*CER – 8, rue de la Science, 6900 AYE

*CARAH – 11, rue P. Pastur, 7800 ATH

D'autres adresses de laboratoires sont disponibles sur le site de l'AFSCA

***Trichinella* spp**

	Nombre de sangliers analysés (source AFSCA)	Nombre de sangliers positifs (LNR - IMT)
2012	14.519	2 province Lux
2013	9.610	0
2014	9.714	0
2015	12.259	1 nd
2016	13.151	1 province Lux
2017	non définitif	0

- fumer, congeler ou saumurer ne suffit pas pour tuer toutes les espèces de trichines
- cuire à coeur > 70°C : OK
- **congélation n'est pas efficace pour certaines espèces de trichines**



MISSIONS DES PF

➔ **1. EN SAISON DE CHASSE**

➔ **2. EN RELATION AVEC L'ACTUALITE SANITAIRE**



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire

2. MISSIONS DES PF EN RELATION AVEC L'ACTUALITE SANITAIRE

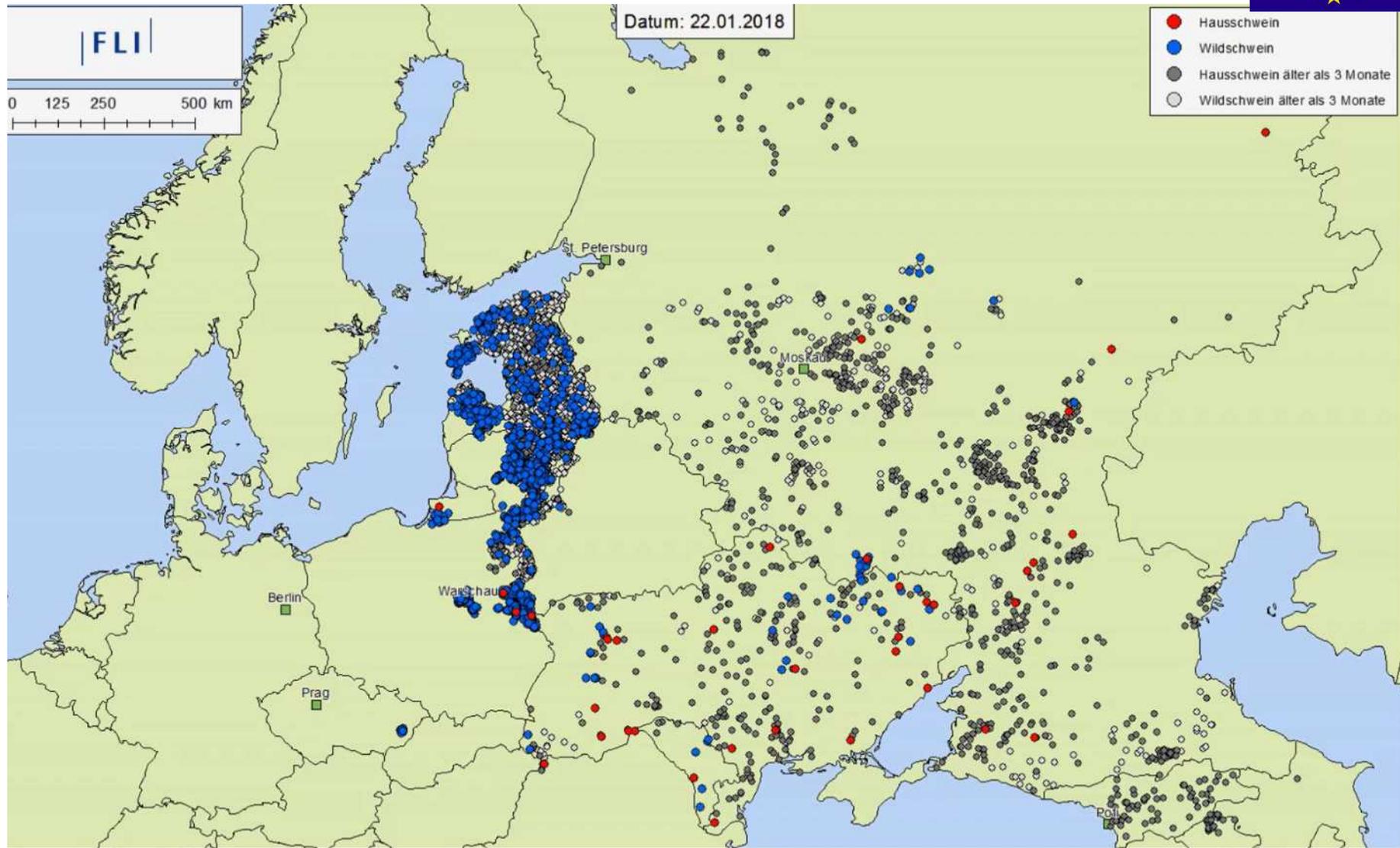


CONTROL OF AFRICAN SWINE FEVER IN THE EU The key role of hunters

Hunters can make the difference - for better or worse - as they may increase or reduce the spread of the disease.



Peste porcine africaine : 1 - situation en Europe



Transmission du virus de la PPA

indirecte

origine de la plupart des foyers en Europe

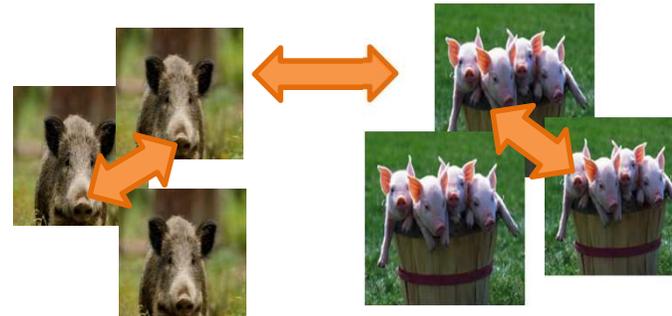


Produits de Suidés /déchets de cuisine infectés donnés à des porcs ou des sangliers
Main d'œuvre (saisonniers) en provenance d'un pays infecté

Transmission du virus de la PPA

directe

vecteur biologique
(*Ornithodoros spp*)



Résistance du virus de la PPA

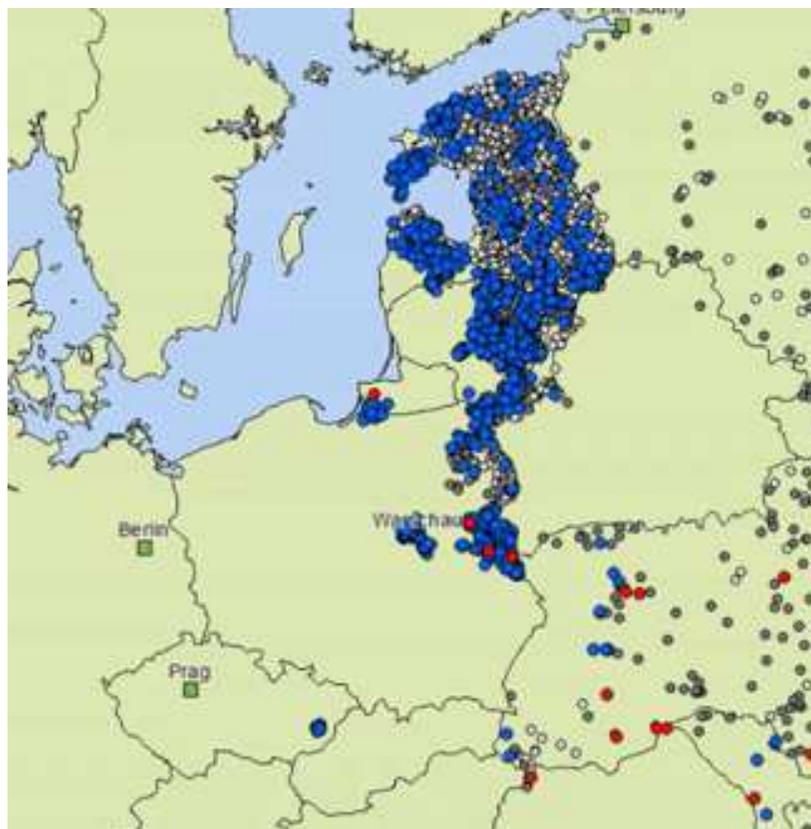
Matrice	Temps de survie du virus de la PPA
Viande avec et sans os et viande hachée	105 jours
Viande salée	182 jours
Viande cuite (minimum de 30 min à 70 °C)	0
Viande séchée	300 jours
Viande fumée et désossée	30 jours
Viande congelée	1000 jours
Viande réfrigérée	110 jours
Abats	105 jours
Peau / graisse (même séchée)	300 jours
Sang conservé à 4 °C	18 mois
Fèces à température ambiante	11 jours
Sang putréfié	15 semaines
Porcs contaminés	1 mois



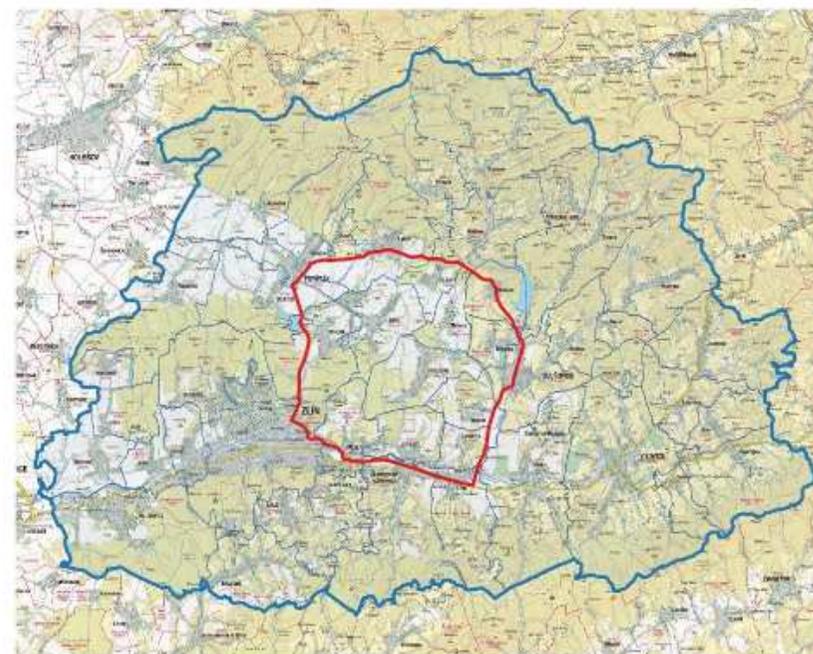
PPA - 7 pays touchés en UE



République tchèque : juin 2017



Voir Pw Pt associé :
ASF_CZ_P.Satran_2018



Premier cas en faune sauvage le 21/06/2017

District de Zlin déclaré Zone infectée (1034 Km², 37 communes, 89 zones de chasse)

Nombre de cas confirmés en 2017 : 202 et en 2018 (9/4/18) : 18

Aucun foyer domestique jusqu'à présent

PPA en sangliers : mesures de lutte



République tchèque : considérée actuellement comme un pays « modèle » en terme de gestion de la PPA en faune sauvage

- zone infectée clôturée et utilisation de répulsifs
- nourrissage interdit, appâtage autorisé en ZI
- chasse individuelle en ZI (chasseurs formés et snippers) et piégeage
- tous les sangliers tirés en ZI sont évacués vers le clos d'équarissage
- incitants financiers en ZI :
 - sanglier tiré : 310 € (adulte) et 155 € (< 50 Kg) ←
 - sanglier trouvé mort : 194 € ←

- surveillance passive augmentée sur tout le territoire ←
- chasse intensive hors ZI ←

- règles de biosécurité strictes
 - pendant les activités de chasse
 - lors de la gestion des sangliers trouvés morts ←

En République tchèque, comme dans d'autres pays concernés, la surveillance passive (recherche, analyse et destruction des sangliers trouvés morts) est stratégique



“For early detection, the focus is on passive surveillance (detection of virus in samples from carcasses of wild boar found dead, except traffic victims) rather than active surveillance (samples of hunted wild boar).” EFSA, 2017



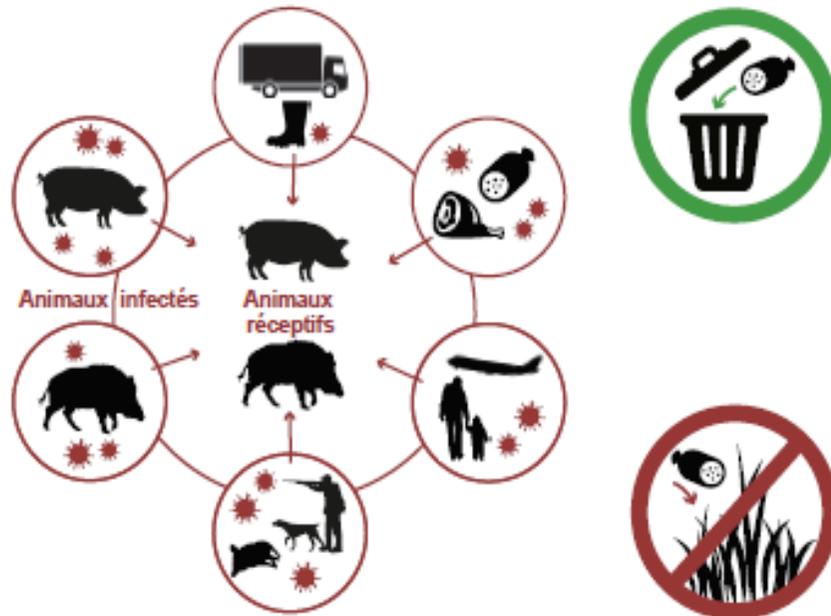
L'élimination rapide des sangliers trouvés morts est une mesure prioritaire car le virus de la PPA survit plusieurs semaines dans les carcasses (survie augmentée si basse température et humidité) ainsi que dans l'environnement proche de la carcasse. Même si une carcasse en état de décomposition avancée est découverte, les analyses sont possibles

Peste porcine africaine : 2 - situation en Belgique

- en temps de paix → communication
→ vigilance accrue en surveillance passive
- si confirmation d'un cas → plan de crise (AFSCA + régions)

→ communication

PRINCIPAUX MODES DE PROPAGATION



PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES :

- Ne ramener aucune denrée alimentaire (viande / charcuterie) des régions touchées.
- Interdiction de nourrir les porcs domestiques et les sangliers avec des déchets de cuisine.
- Jeter tous les restes de repas dans des poubelles fermées.
- Chasse dans des pays touchés par la PPA : respecter strictement les mesures d'hygiène (nettoyage des vêtements et des armes de chasse). Ne rapporter aucun trophée.



→ Vigilance accrue
en surveillance passive



Objectif : détecter le plus rapidement possible un (des) sanglier(s) mort(s)
Qui : chasseurs (dont les PF), agents DNF, gardes particuliers
Comment : démarche proactive en forêt (+++)

- 
- Détection de cadavre(s) de sanglier
 - Déclaration immédiate par le découvreur (call center SPW 0800/20.026)
 - Transport du cadavre par un agent du DNF (bâche, gants, règles de biosécurité) à la FMV
 - Prise en charge par le Réseau de surveillance à la FMV



Gestion du (des) cadavres par des agents du DNF

Traçabilité et Règles de biosécurité strictes

Transfert à la Faculté de Médecine vétérinaire (Sart Tilman)
Infos sur le site faunesauvage.be





Prise en charge par le Réseau de surveillance et envoi des prélèvements au CERVA



Cas suspect



Prélèvements ciblés



Envoi immédiat au CERVA





Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire

MERCI POUR VOTRE ATTENTION – site faunesauvage.be